

Déclaration de situation pour les prestations familiales et les aides au logement



Livres V, VII et VIII du code de la Sécurité sociale

Une seule déclaration de situation suffit, même pour plusieurs demandes de prestations.

Répondez à toutes les questions qui vous concernent, joignez toutes les pièces justificatives demandées, n'oubliez pas de dater et signer votre déclaration de situation.

Allocataire	Conjoint(e), concubin(e) ou pacse(e)
Personne qui demande les prestations familiales et qui est responsable du dossier	
☐ Monsieur ☐ Madame	☐ Monsieur ☐ Madame
Nom de famille (de naissance):	Nom de famille (de naissance):
Nom d'usage :	
(facultatif et s'il y a lieu)	(facultatif et s'il y a lieu)
Prénoms (dans l'ordre de l'état civil) :	
Votre date de naissance : L L L	Votre date de naissance : L L L
Lieu de naissance : ville département	
Ou pays en cas de naissance à l'étranger :	·
Nationalité :	Nationalité :
☐ Française ☐ UE, EEE* ou Suisse ☐ Autre	☐ Française ☐ UE, EEE* ou Suisse ☐ Autre
Numéro de Sécurité sociale :	Numéro de Sécurité sociale :
	Date d'entrée en France si vous résidiez à l'étranger :
Date d'entrée en France si vous résidiez à l'étranger :	
Date d'entrée en France si vous résidiez à l'étranger :	
* Cf. liste des pays en page 4 Si vous êtes inscrit à la Caf de votre département ou avez	* Cf. liste des pays en page 4 S'il est inscrit à la Caf de son département ou a été inscrit,
* Cf. liste des pays en page 4	* Cf. liste des pays en page 4 S'il est inscrit à la Caf de son département ou a été inscrit, au cours des 2 dernières années, en France ou à l'étranger,
* Cf. liste des pays en page 4 Si vous êtes inscrit à la Caf de votre département ou avez été inscrit, au cours des 2 dernières années, en France ou à l'étranger, auprès d'un organisme versant des prestations	* Cf. liste des pays en page 4 S'il est inscrit à la Caf de son département ou a été inscrit, au cours des 2 dernières années, en France ou à l'étranger, auprès d'un organisme versant des prestations ou avantages familiaux, précisez :
* Cf. liste des pays en page 4 Si vous êtes inscrit à la Caf de votre département ou avez été inscrit, au cours des 2 dernières années, en France ou à l'étranger, auprès d'un organisme versant des prestations ou avantages familiaux, précisez :	* Cf. liste des pays en page 4 S'il est inscrit à la Caf de son département ou a été inscrit, au cours des 2 dernières années, en France ou à l'étranger, auprès d'un organisme versant des prestations ou avantages familiaux, précisez : Nom de l'organisme :
* Cf. liste des pays en page 4 Si vous êtes inscrit à la Caf de votre département ou avez été inscrit, au cours des 2 dernières années, en France ou à l'étranger, auprès d'un organisme versant des prestations ou avantages familiaux, précisez : Nom de l'organisme :	* Cf. liste des pays en page 4 S'il est inscrit à la Caf de son département ou a été inscrit, au cours des 2 dernières années, en France ou à l'étranger, auprès d'un organisme versant des prestations ou avantages familiaux, précisez : Nom de l'organisme :
* Cf. liste des pays en page 4 Si vous êtes inscrit à la Caf de votre département ou avez été inscrit, au cours des 2 dernières années, en France ou à l'étranger, auprès d'un organisme versant des prestations ou avantages familiaux, précisez : Nom de l'organisme : Pays : Numéro d'allocataire ou numéro de dossier :	* Cf. liste des pays en page 4 S'il est inscrit à la Caf de son département ou a été inscrit, au cours des 2 dernières années, en France ou à l'étranger, auprès d'un organisme versant des prestations ou avantages familiaux, précisez : Nom de l'organisme : Pays : Numéro d'allocataire ou numéro de dossier :
* Cf. liste des pays en page 4 Si vous êtes inscrit à la Caf de votre département ou avez été inscrit, au cours des 2 dernières années, en France ou à l'étranger, auprès d'un organisme versant des prestations ou avantages familiaux, précisez : Nom de l'organisme : Pays : Numéro d'allocataire ou numéro de dossier :	* Cf. liste des pays en page 4 S'il est inscrit à la Caf de son département ou a été inscrit, au cours des 2 dernières années, en France ou à l'étranger, auprès d'un organisme versant des prestations ou avantages familiaux, précisez : Nom de l'organisme : Pays : Numéro d'allocataire ou numéro de dossier :
* Cf. liste des pays en page 4 Si vous êtes inscrit à la Caf de votre département ou avez été inscrit, au cours des 2 dernières années, en France ou à l'étranger, auprès d'un organisme versant des prestations ou avantages familiaux, précisez : Nom de l'organisme : Pays : Numéro d'allocataire ou numéro de dossier : Votre adresse Votre adresse complète :	* Cf. liste des pays en page 4 S'il est inscrit à la Caf de son département ou a été inscrit, au cours des 2 dernières années, en France ou à l'étranger, auprès d'un organisme versant des prestations ou avantages familiaux, précisez : Nom de l'organisme : Pays : Numéro d'allocataire ou numéro de dossier :
* Cf. liste des pays en page 4 Si vous êtes inscrit à la Caf de votre département ou avez été inscrit, au cours des 2 dernières années, en France ou à l'étranger, auprès d'un organisme versant des prestations ou avantages familiaux, précisez : Nom de l'organisme :	* Cf. liste des pays en page 4 S'il est inscrit à la Caf de son département ou a été inscrit, au cours des 2 dernières années, en France ou à l'étranger, auprès d'un organisme versant des prestations ou avantages familiaux, précisez : Nom de l'organisme : Pays : Numéro d'allocataire ou numéro de dossier : Pays :
* Cf. liste des pays en page 4 Si vous êtes inscrit à la Caf de votre département ou avez été inscrit, au cours des 2 dernières années, en France ou à l'étranger, auprès d'un organisme versant des prestations ou avantages familiaux, précisez : Nom de l'organisme :	* Cf. liste des pays en page 4 S'il est inscrit à la Caf de son département ou a été inscrit, au cours des 2 dernières années, en France ou à l'étranger, auprès d'un organisme versant des prestations ou avantages familiaux, précisez : Nom de l'organisme : Pays : Numéro d'allocataire ou numéro de dossier : Pays : Pays : Autre (travail ou portable) :
* Cf. liste des pays en page 4 Si vous êtes inscrit à la Caf de votre département ou avez été inscrit, au cours des 2 dernières années, en France ou à l'étranger, auprès d'un organisme versant des prestations ou avantages familiaux, précisez : Nom de l'organisme : Pays : Numéro d'allocataire ou numéro de dossier : Votre adresse Votre adresse complète : Code postal :	* Cf. liste des pays en page 4 2 S'il est inscrit à la Caf de son département ou a été inscrit, au cours des 2 dernières années, en France ou à l'étranger, auprès d'un organisme versant des prestations ou avantages familiaux, précisez : Nom de l'organisme : Pays : Numéro d'allocataire ou numéro de dossier : Pays : Autre (travail ou portable) :
* Cf. liste des pays en page 4 Si vous êtes inscrit à la Caf de votre département ou avez été inscrit, au cours des 2 dernières années, en France ou à l'étranger, auprès d'un organisme versant des prestations ou avantages familiaux, précisez : Nom de l'organisme :	* Cf. liste des pays en page 4 S'il est inscrit à la Caf de son département ou a été inscrit, au cours des 2 dernières années, en France ou à l'étranger, auprès d'un organisme versant des prestations ou avantages familiaux, précisez : Nom de l'organisme : Pays : Numéro d'allocataire ou numéro de dossier : Pays : Autre (travail ou portable) :
* Cf. liste des pays en page 4 Si vous êtes inscrit à la Caf de votre département ou avez été inscrit, au cours des 2 dernières années, en France ou à l'étranger, auprès d'un organisme versant des prestations ou avantages familiaux, précisez : Nom de l'organisme :	* Cf. liste des pays en page 4 S'il est inscrit à la Caf de son département ou a été inscrit, au cours des 2 dernières années, en France ou à l'étranger, auprès d'un organisme versant des prestations ou avantages familiaux, précisez : Nom de l'organisme : Pays : Numéro d'allocataire ou numéro de dossier : Pays : Autre (travail ou portable) :

Emplacement réservé à la Caf

Date demande :



S 7104 a - 10/2013

IDX W 1005004 U 971 -

Déclaration de situation pour les prestations familiales 2 et les aides au logement

Situation familiale					
Vous vivez en couple					
Vous vivez en couple sans être marié ni pacsé depuis le					
☐ Vous êtes marié depuis le					
·	ommune depuis le				
Vous vivez seul(e)					
Vous êtes célibataire				1 11	1.1
		rce avec intervention du juge)			
_		rompu votre pacs depuis le .			
	depuis le				
Parents séparés • Si l'autre parent d'un de vo	e anfante aet dans una ou	plusieurs des situations suiva	untes cochez la(les) cas	a(e) corraen	ondante(s) :
	ts de l'UE, EEE* (hors Frar		intes, coonez la(les) casi	e(s) corresp	ondante(s).
	yeur dont le siège est situé	•			
	-	demnisation (maladie, chôma	age) de l'un de ces pays		
	•	ur vos enfants par l'autre par			
* Cf. liste des pays en page 4	one mode of our verdee pe	ar voo ornanto par radiro par	one oui non		
Enfants à votre char	ne et autres nerso	nnes de votre fover			
		sur papier libre à joindre à ce form	ulaire.		
Name of males and	Data at l'ann	Data Handafa	0:	F	F
Nom et prénoms (dans l'ordre de l'état civil)	Date et lieu ou pays de naissance	Date d'arrivée au foyer et lien de parenté	Situation actuelle (Scolarité, apprentissage, activité	Enfant résident à	Enfant en résidence
,	ou pays de naissance	(Fille, fils, nièce, neveu, enfant recueilli, parent, aucun lien)	professionnelle*)	l'étranger	alternée**
1					
2.					
3					
4					
5					
* Si l'enfant est salarié ou apprent			ila at aglui da l'autra parant v	roug pourroz d	omandar la
		s de vos enfants entre votre domic fant(s) en résidence alternée - Déc			
votre Caf.	· ·	,	•		
Si vous êtes âné(e)	de moins de 25 ans	ou si votre conjoint	(e) concubin(e)		
ou pacsé(e) est âgé			(c), corroubin(c)		
. ,	` '	ux de votre conjoint ne pourront plu	us hánáficiar das prostations	au'ile paraois	ont nour vous
en tant qu'enfant à leur ch		ax de volte conjoint ne poditont pi	us perieliciei des presiations	qu'ils perçoiv	erii pour vous
		■ Parents de l'allocataire	■ Parents du con	ioint. concul	oin ou pacsé
L'un de vos parents perçoit-				_	-
des prestations familiales,		∟ oui ∟ non	∟oui	∟⊓n	on
Si oui , Nom du parent alloc	cataire:				
Prénoms :					
Adresse :					
Code postal et commune :					
Organisme de prestations f	amiliales :				
Numéro d'allocataire (s'il en					
Numéro de sécurité sociale				I = I = I	

Emplacement réservé à la Caf

Date demande :

IDX W 1005004 U 971 -

Déclaration de situation pour les prestations familiales et les aides au logement

depuis le
depuis le
depuis le
fin le :
depuis le
N° Cgss: depuis le depuis
depuis le depuis
depuis le depuis
depuis le depuis le à l'Urssaf me, lequel ? autre régime, lequel ? pays : précisez le pays : depuis le depuis le
à l'Urssaf à la Cgss à l'Urssaf me, lequel ?
me, lequel ?
me, lequel ?
me, lequel ?
me, lequel ?
précisez le pays :
depuis le L.
depuis le L.
depuis le
depuis le
depuis le depuis le tuation : Précisez la situation :
nisme et pays : Nom de l'organisme et pays :
depuis le
ujours depuis toujours
 L

La loi 78-17 du 06/01/1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de l'organisme qui a traité votre demande.

Emplacement réservé à la Caf

Date demande:



Déclaration de situation pour les prestations familiales et les aides au logement

Pièces à joindre à votre déclaration

Si vous n'êtes pas encore allocataire, veuillez joindre toutes les pièces qui vous sont demandées. Attention, vous pouvez être concernés par plusieurs rubriques.

Si vous êtes déjà allocataire, veuillez joindre uniquement les pièces relatives à votre changement de situation ou à l'arrivée d'une personne à votre foyer.

La Caf est susceptible de vous demander des pièces complémentaires.

Dans tous les cas, pour les nouveaux allocataires	 un relevé d'identité bancaire (avec code BIC - IBAN); un formulaire Caf de déclaration de ressources de l'avant dernière année civile téléchargeable sur caf.fr (nécessaire pour étudier vos droits aux prestations sous condition de ressources).
Si vous attendez un enfant	la déclaration de grossesse établie par un praticien.
Si vous êtes employeur ou travailleur indépendant	• l'attestation de la Cgss précisant que vous êtes à jour ou dispensé des cotisations d'allocations familiales.
Si vous êtes marin pêcheur	l'attestation d'inscription au rôle délivrée par les Affaires maritimes.
Si votre conjoint, concubin ou pacsé est titulaire de la fonction publique (hospitalière, territoriale, Etat)	la copie du certificat de cessation de paiement de son employeur.
Si vous ou votre conjoint, concubin ou pacsé êtes en chômage partiel	l'attestation de l'employeur ou la photocopie des bulletins de salaires des mois concernés.
Si vous ou votre conjoint, concubin ou pacsé êtes au chômage et relevez d'un autre organisme que Pôle Emploi	la photocopie de la notification d'attribution ou de refus d'allocation.
Si vous percevez une pension de l'Etat	la photocopie du titre de pension.
Si vous ou votre conjoint, concubin ou pacsé êtes pensionné de plusieurs régimes à la fois (régime général, fonction publique) ou d'un pays étranger	• la photocopie des notifications d'attribution de chacune des pensions (retraite de base et invalidité), y compris de réversion.
Pour vous et toutes les personnes de votre foyer de nationalité étrangère nées hors de France	• la photocopie recto-verso de la carte d'identité ou du passeport ou du titre de séjour** en cours de validité ou visa long séjour valant titre de séjour ou , en l'absence d'un de ces documents, carte de ressortissant d'un état de l'UE ou de l'EEE* ou carte du combattant (avec photo) ou livret de circulation.
Si vous êtes de nationalité étrangère autre que UE, EEE* ou Suisse	• pour vous : la photocopie de votre titre ou document de séjour** en cours de validité ; • et, pour vos enfants mineurs, s'ils sont nés à l'étranger : la photocopie du certificat de l'Ofii (ex. Anaem) délivré dans le cadre du regroupement familial ou du visa délivré par l'autorité consulaire et comportant le nom de l'enfant si un parent a un titre de séjour avec la mention «Scientifique» ou attestation préfectorale certifiant la régularité du séjour de l'enfant dont un parent est détenteur d'une carte de séjour temporaire avec la mention «Vie privée et familiale» attribuée au titre d'une régularisation exceptionnelle.
Si vous avez à votre charge des enfants majeurs de nationalité étrangère autre que UE, EEE* ou Suisse	• la photocopie de leur titre ou document de séjour** en cours de validité.
Si vous êtes demandeur d'asile, réfugié, apatride ou bénéficiaire d'une protection subsidiaire	 pour vous : la photocopie lisible de votre titre de séjour** en cours de validité ou récépissé constatant l'admission en France au titre de l'asile ou récépissé constatant la reconnaissance d'une protection internationale avec la décision de l'Ofpra ou de la Cour Nationale du Droit d'asile précisant le type de protection accordée; et, pour vous et votre conjoint : la photocopie lisible d'un acte de naissance ou, en l'absence de ce document, du document d'état civil établi par l'Ofpra; et, pour les enfants à votre charge : la photocopie lisible d'un acte de naissance ou, en l'absence de ce document, la photocopie du livret de famille ou du document d'état civil établi par l'Ofpra.

* Les pays de l'Union européenne (UE) et de l'Espace économique européen (EEE)

Allemagne – Autriche – Belgique – Bulgarie – Chypre – Croatie – Danemark – Espagne – Estonie – Finlande – France – Grèce – Hongrie – Irlande – Islande – Italie – Lettonie – Liechtenstein – Lituanie – Luxembourg – Malte – Norvège – Pays Bas – Pologne – Portugal – République Tchèque – Roumanie – Royaume-Uni – Slovaquie – Slovénie – Suède.

Emplacement réservé à la Caf

Date demande:



IDX W 1005004 U 971 -

^{**} La Caf vérifie les documents transmis auprès des services du Ministère de l'Intérieur.



Enfant(s) en résidence alternée Déclaration et choix des parents



Articles L 521-2et R.513-1 du code de la Sécurité sociale.

Merci de compléter également une déclaration de situation, téléchargeable sur le site www.caf.fr ou sur le site www.msa.fr, et de la joindre à ce

Au besoin une déclaration de situation pourra être réclamée à l'autre parent pour l'organisme dont il dépend.

Ce qu'il faut savoir

Au moins l'un des vos enfants est en résidence alternée (un droit de visite et/ou d'hébergement est différent d'une résidence alternée), veuillez vous reporter page 3.

Plusieurs options vous sont proposées pour percevoir vos prestations au titre de vos enfants en résidence alternée. Selon l'option choisie, une nouvelle étude de vos droits aux prestations sera effectuée en tenant compte de la situation respective des deux parents. Ce formulaire vous permet d'indiquer quelle option vous avez choisie.

Identité du demandeur	Identité de l'autre parent		
Votre nom:	Son nom :		
Vos prénoms (dans l'ordre de l'état civil) :	Ses prénoms (dans l'ordre de l'état civil) :		
Votre date de naissance :	Sa date de naissance : L L L		
Votre département et votre commune de naissance (pays si vous êtes	Son département et sa commune de naissance (pays s'il est né à		
né à l'étranger) :	l'étranger) :		
Votre adresse :	Son adresse :		
Code postal : L	Code postal :		
Commune:	Commune :		
Si vous êtes inscrit dans une Caf/MSA ou un autre organisme			
Préciser lequel :	Préciser lequel :		
Votre n° d'allocataire :	Son n° d'allocataire :		
Votre n° de sécurité sociale ou de MSA :	Son n° de sécurité sociale ou de MSA :		
A quel nom est ouvert le dossier ?:	A quel nom est ouvert le dossier ?:		
Identité des enfants en résidence alternée			
Nom : Préno	ms :		
Nom : Préno	ms :		
Nom : Préno	ms :		
Nom : Préno	ms :		
Nom : Préno	ms :		
Option 1 - D'un commun accord, vous pouvez d	ésigner un allocataire unique pour toutes les		
prestations			
Vous pouvez faire le choix suivant :			
maintien du versement de l'ensemble des prestations au pa	arent qui les reçoit actuellement		
Identité de l'allocataire actuel :			
Nom:Prénc	om :		
Ce parent reste l'allocataire unique. Ce choix n'entraîne au	cun changement.		
OU			
versement de l'ensemble des prestations à l'autre parent que l'dentité du parent qui devient l'allocataire unique :	ui devient l'allocataire		
Ce choix entraîne :			
 l'arrêt du versement des prestations au titre de ces enfants 	au parent qui les recoit actuellement :		
	es droits sera effectuée en tenant compte de la situation du parent		
Attention, cette option ne peut être remise en cause qu'au bout	d'un an.		

Emplacement réservé à la Caf

Date demande:

IDX W 3102902 V -

PAGE 1/3

Enfants en résidence alternée 2 Déclaration et choix des parents

Option 2 - D'un commun accord, vous pouvez demander le partage des allocations familiales

vous pouvez faire le choix sulvant :	
partage des allocations familiales avec maintien de	u versement des autres prestations à celui qui les reçoit
actuellement	
Identité de l'allocataire actuel :	
Nom:Pré	nom :
Ce choix entraîne :	
 la réduction du montant des allocations familiales le cas autres prestations; 	échéant versées à ce parent, qui reste l'allocataire unique pour les
- le versement à l'autre parent de la part des allocations fa	miliales qui lui est due au regard de la composition de sa famille.
OU	
partage des allocations familiales avec versement Identité du parent qui devient l'allocataire pour les autres pré Nom :	
Ce choix entraîne, à réception de ce formulaire :	
 la réduction du montant des allocations familiales et l'arr actuellement; 	êt du versement des autres prestations au parent qui les reçoit
- le calcul et le versement de la part des allocations familia	ales revenant au parent qui devient allocataire. Une étude des droits
aux autres prestations sera effectuée en tenant compte d	·
Attention, cette option ne peut être remise en cause qu'au bo	ut d'un an.
Option 3 - A défaut d'accord, la Caf ou la MSA allocations familiales De déclare que mon (mes) enfant(s) mentionné(s) en page 1 es	
Cette déclaration entraîne : - la réduction des allocations familiales et le maintien des - le versement de la part des allocations familiales due à l'	
Déclaration sur l'honneur	
En cas d'accord commun, les deux parents doivent signer ce forn	nulaire.
Je certifie sur l'honneur l'exactitude de cette déclaration. Je m'engage à signa	ler immédiatement tout changement modifiant cette déclaration.
Fait à :	Le:
Signature du parent demandeur	Signature de l'autre parent
La loi punit quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclaration (L.114.19 du code pénal de la sécurité sociale).	ns (Article 441.1 du code pénal). La Caf/MSA vérifie l'exactitude des déclarations

La loi punit quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (Article 441.1 du code pénal). La Caf/MSA vérifie l'exactitude des déclarations (L.114.19 du code pénal de la sécurité sociale).

La loi n° 78 - 17 du 06/01/1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faîtes sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectifications pour les données vous concernant auprès de l'organisme qui a traité votre demande.

Emplacement réservé à la Caf

Date demande:



IDX W 3102902 V -

Enfants en résidence alternée 3 Déclaration et choix des parents

Informations Pratiques

Dans quel cas considère-t-on qu'un enfant est en résidence alternée ?

Au sens des prestations familiales, la résidence alternée ne peut concerner que des enfants résidant alternativement au domicile de chacun de leurs parents dans une des situations suivantes :

- Lorsque le juge aux affaires familiales a fixé la résidence de l'enfant en alternance au domicile de chacun de ses parents et que celle-ci est mise en oeuvre de manière effective;
- en cas de déclaration de résidence alternée effectuée conjointement par les deux parents ;
- en cas de déclaration de résidence alternée effectuée par un parent et non contestée par l'autre.

Attention

- Seul le montant des allocations familiales peut faire l'objet d'un partage. Les autres prestations seront versées en totalité à celui des deux parents désigné pour en bénéficier.
- Si vous n'avez qu'un d'enfant à charge, vous ne pouvez pas prétendre au bénéfice des allocations familiales et vous ne pourrez donc pas en demander le partage, sauf dans les départements d'outre-mer.

Informations pratiques sur la médiation familiale

Vous engager dans une médiation familiale peut vous aider à dépasser un conflit avec votre ex-conjoint, concubin ou pacsé, ou à trouver un accord sur les aspects concrets liés à la séparation.

Le médiateur familial vous propose d'aborder "pas à pas" les différents aspects de l'organisation à définir après une séparation (planning d'accueil de votre enfant, contribution financière à son entretien....).

Contacter votre Caf ou MSA pour obtenir les coordonnées des services de médiation familiale conventionnés de votre département.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez aussi consulter le site www.caf.fr ou www.msa.fr

Emplacement réservé à la Caf Date demande :



IDX W 3102902 V -